

E 4876

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2009-2010

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 30 octobre 2009

Enregistré à la Présidence du Sénat le 30 octobre 2009

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Proposition de virement de crédits n° DEC43/2009 à l'intérieur de la section III- Commission - du budget général de 2009 (DNO).

14883/09.



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 27 octobre 2009
(OR. en)**

14883/09

FIN 389

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	M. Algirdas ŠEMETA, membre de la Commission européenne
Date de réception:	26 octobre 2009
Destinataire:	M. Fredrik REINFELDT, président du Conseil de l'Union européenne
Objet:	Proposition de virement de crédits n° DEC43/2009 à l'intérieur de la section III- Commission - du budget général de 2009 (DNO)

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission - DEC43/2009.

p.j.: DEC43/2009



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

BRUXELLES, LE 22/10/2009

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2009
SECTION III - COMMISSION TITRE 06

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 43/2009

DÉPENSES NON OBLIGATOIRES

EN EUROS

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 06 01 Dépenses administratives du domaine politique «Énergie et transports»
POSTE - 06 01 04 13 Projets énergétiques en vue d'aider à la relance économique – Dépenses pour la gestion administrative CND - 700 000

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 06 04 Sources d'énergie classiques et renouvelables
POSTE - 06 04 14 01 Projets énergétiques en vue d'aider à la relance économique - Réseaux énergétiques CE 415 000
CP 700 000
POSTE - 06 04 14 02 Projets énergétiques en vue d'aider à la relance économique – Piégeage et stockage du carbone (PSC) CE 185 000
POSTE - 06 04 14 03 Projets énergétiques en vue d'aider à la relance économique – Réseau européen d'éoliennes en mer CE 100 000

I. RENFORCEMENT

I.A

a) Intitulé de la ligne

06 04 14 01 - Projets énergétiques en vue d'aider à la relance économique — Réseaux énergétiques

b) Données chiffrées à la date du 17/09/2009

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	p.m.	p.m.
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	1 188 400 000	75 000 000
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	1 188 400 000	75 000 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	1 188 400 000	0
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	0	75 000 000
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	415 000	75 700 000
7. Renforcement proposé	415 000	700 000
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	N/A	N/A
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année		
2. Crédits disponibles à la date du 17/09/2009		
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	n/a

d) Justification détaillée du renforcement

Les crédits pour la partie administrative du plan énergétique européen pour la relance, qui ne sont pas intégralement utilisés, peuvent renforcer les lignes opérationnelles et ainsi apporter un financement complémentaire partiel à un projet relevant dudit plan.

I.B

a) Intitulé de la ligne

06 04 14 02 - Projets énergétiques en vue d'aider à la relance économique – Piégeage et stockage du carbone (PSC)

b) Données chiffrées à la date du 17/09/2009

	CE
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	p.m.
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	526 400 000
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	526 400 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	526 400 000
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	0
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	185 000
7. Renforcement proposé	185 000
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	N/A
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE
1. Crédits disponibles en début d'année	
2. Crédits disponibles à la date du 17/09/2009	
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du renforcement

Les crédits pour la partie administrative du plan énergétique européen pour la relance, qui ne sont pas intégralement utilisés, peuvent renforcer les lignes opérationnelles et ainsi apporter un financement complémentaire partiel à un projet relevant dudit plan.

I.C

a) Intitulé de la ligne

06 04 14 03 - Projets énergétiques en vue d'aider à la relance économique – Réseau européen d'éoliennes en mer

b) Données chiffrées à la date du 17/09/2009

	CE
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	p.m.
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	284 000 000
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	284 000 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	284 000 000
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	0
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	100 000
7. Renforcement proposé	100 000
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	N/A
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE
1. Crédits disponibles en début d'année	
2. Crédits disponibles à la date du 17/09/2009	
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du renforcement

Les crédits pour la partie administrative du plan énergétique européen pour la relance, qui ne sont pas intégralement utilisés, peuvent renforcer les lignes opérationnelles et ainsi apporter un financement complémentaire partiel à un projet relevant dudit plan.

II. PRÉLÈVEMENT

a) Intitulé de la ligne

06 01 04 13 - Projets énergétiques en vue d'aider à la relance économique – Dépenses pour la gestion administrative

b) Données chiffrées à la date du 17/09/2009

	CND
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	p.m.
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	1 200 000
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	1 200 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	432 028
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	767 972
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	67 972
7. Prélèvement proposé	700 000
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	N/A
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CND
1. Crédits disponibles en début d'année	
2. Crédits disponibles à la date du 17/09/2009	
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

Les lignes budgétaires consacrées aux projets dans le domaine de l'énergie visant à aider à la relance économique ont été créées par le budget rectificatif n° 4/2009. Les montants proposés (notamment, 1,2 million d'EUR pour la ligne 06 01 04 13) ont été mis en réserve dans l'attente de l'adoption définitive de la base légale.

Celle-ci ayant été adoptée le 13 juillet 2009 (JO L 200 du 31.7.2009), la Commission a procédé à un transfert à partir de la réserve vers les lignes budgétaires concernées, conformément à l'article 23, paragraphe 1, point d), du règlement financier.

À la suite de nouvelles prévisions, les crédits pour la partie administrative du plan énergétique européen pour la relance ne sont pas intégralement utilisés. Les dépenses relatives à l'évaluation des propositions ont été inférieures à ce qui était initialement prévu dans le budget (0,5 million d'EUR au lieu de 1,2 million d'EUR).

Par conséquent, un montant de 0,7 million d'EUR peut être mis à disposition pour les engagements et les paiements sur les lignes budgétaires opérationnelles du plan énergétique européen pour la relance.